

<i>Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 77 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 16 Absent(s) excusé(s) : 22 Absent(s) : 2</i>
--	---	---

Date de convocation : 28 mars 2023

Vote(s) pour : 91
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 3 avril 2023,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Nicolas KARMANN.

Point n° 2023-04-03-CM-19.2 :

Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet Revitalisation du territoire métropolitain.

Rapporteur : Monsieur Jean-Louis BALLARINI

Le Conseil,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code Général de la Fonction Publique,
VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
VU le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
VU le décret n° 2020-172 du 27 février 2020 relatif au contrat de projet dans la fonction publique,
VU le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour la mise en œuvre d'une opération de revitalisation du territoire métropolitain,

DECIDE de créer un emploi non permanent de catégorie hiérarchique B relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux afin de mener à bien le projet ou l'opération identifiée suivante : mise en œuvre d'une opération de revitalisation du territoire métropolitain.

L'agent sera recruté par contrat en application de l'article L 332-24 du Code Général de la Fonction Publique pour une durée initiale d'un an.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet pour lequel le contrat a été conclu. A défaut, le contrat sera renouvelé par reconduction expresse si le projet prévu n'est pas achevé au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de chargé d'études ravalement façade à temps complet et devra connaître les différents acteurs institutionnels dans les domaines relevant du conseil et ingénierie de l'habitat (SOLIHA), du conseil en développement des territoires et requalification des quartiers anciens (ANAH, DDT), du conseil et ingénierie de la transition et de l'efficacité énergétique (ALEC

du Pays Messin). Il disposera d'un diplôme spécialisé en urbanisme, bâtiment, immobilier, environnement et justifiera d'une expérience significative, notamment dans l'animation ou le suivi de programmes opérationnels.

La rémunération de l'agent sera fixée par référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à laquelle s'ajouteront les compléments de rémunération en vigueur.

MODIFIE le tableau des effectifs des agents contractuels en conséquence,
ORDONNE l'inscription au budget des crédits nécessaires.

Metz, le 4 avril 2023


Le Secrétaire de séance



Nicolas KARMANN
Directeur Général Adjoint



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20230403-2023-04-DC19-2-DE

Numéro de l'acte : 2023-04-DC19-2
Date de décision : lundi 3 avril 2023
Nature de l'acte : DE
Objet : Création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet Revitalisation du territoire métropolitain
Classification : 4.2 - Personnel contractuel
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 06/04/2023
Numéro AR : 057-200039865-20230403-2023-04-DC19-2-DE
Document principal : 40_AC-19-2.pdf

Historique :

06/04/23 10:22	En cours de création	
06/04/23 10:24	En préparation	Catherine DELLES
06/04/23 11:20	Reçu	Catherine DELLES
06/04/23 11:20	En cours de transmission	
06/04/23 11:24	Transmis en Préfecture	
06/04/23 11:35	Accusé de réception reçu	